

## **POLITIQUE MUNICIPALE NO. P-020**

### **POLITIQUE CONCERNANT LES SUBVENTIONS AUX INDIVIDUS ET AUX GROUPES**

#### **1. BUT**

La politique a pour but de décerner une subvention aux individus et aux groupes de la municipalité qui participent à un événement d'envergure.

#### **2. GÉNÉRALITÉS**

- a) La politique permet à l'administration municipale de gérer des demandes de subventions adressées à la municipalité.
- b) La municipalité va considérer les demandes dans le domaine culturel, éducatif, récréatif et sportif.
- c) Dans la présente politique, lorsque le contexte l'exige, un mot indiquant le masculin comprend le féminin, un mot au féminin comprend le masculin, un mot au singulier comprend le pluriel et un mot au pluriel comprend le singulier.

#### **3. DÉFINITIONS**

- a) Une "activité culturelle" est constituée d'activités reliées au domaine des arts, de la musique et du patrimoine.
- b) Une "activité éducative" est reliée au domaine de l'éducation dans le but d'augmenter la capacité d'apprentissage en soi.
- c) Une "activité récréative" est constituée d'activités reliées au domaine de la vie active et du loisir.
- d) Une "activité sportive" est reliée au domaine du sport.
- e) Un "groupe" est constitué de deux personnes ou plus qui participent conjointement à une même activité comme membre d'une équipe.

#### 4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- a) Chaque individu ou groupe qui ne figure pas sur la liste de subventions qui fut adoptée par le conseil municipal doit remplir le formulaire établi à l'Annexe P-020A.
- b) La personne faisant la demande doit résider à Cap-Pelé depuis au moins douze (12) mois avant la date de la demande.
- c) Dans le cas d'une demande d'un groupe, seulement les citoyens de Cap-Pelé seront admissibles à une subvention.
- d) La personne doit soumettre une lettre d'appui de l'organisme qui parraine l'activité ou l'événement identifiant les dates, le lieu et une description de l'activité ou l'événement concerné.
- e) Le formulaire établi à l'Annexe P-020A doit être rempli incluant une lettre d'appui au plus tard à l'une des dates d'échéance indiquée à la section 5 de cette politique.
- f) Le particulier ou le groupe ne peut présenter qu'une seule demande par année fiscale.
- g) L'auteur de la demande doit présenter une preuve de paiement, comme par exemple, un reçu pour les frais d'inscription, d'un billet d'avion ou une preuve de participation au plus tard 30 jours suivant la participation.
- h) Le Village remet la subvention seulement lorsqu'une preuve justificative aura été soumise.

#### 5. ÉCHÉANCIER

- a) Le conseil municipal étudie les demandes soumises trois (3) fois par année selon les échéances identifiées dans le tableau ci-dessous :

Dépôt des demandes	Évaluation par le conseil municipal
au plus tard le 15 décembre	janvier
au plus tard le 15 avril	Mai
au plus tard le 15 août	septembre

## 6. BUDGET

- a) La municipalité va inclure dans le budget général un montant annuel de 16 000 \$ pour les subventions aux individus et aux groupes.
- b) De ce montant, un montant de 3 000 \$ sera divisé équitablement entre les trois (3) échéanciers établis à la section 5 de cette politique.
- c) Lorsqu'un montant d'un échéancier n'a pas été épuisé complètement, la différence est reportée à l'échéancier suivant.
- d) Aucune somme ne va être reportée d'un budget général à l'autre.

## 7. MODALITÉS DE LA SUBVENTION

- a) La municipalité va remettre une subvention au particulier selon l'événement :
  - i) 50 \$ pour l'activité à l'échelon provincial;
  - ii) 100 \$ pour l'activité à l'échelon national; et
  - iii) 150 \$ pour l'activité à l'échelon international.
- b) À l'égard de la subvention à un groupe, la municipalité va remettre :
  - i) événement provincial – 50 \$ par personne jusqu'à concurrence de 150 \$ pour le groupe (c'est-à-dire lorsqu'il y a 3 personnes ou plus);
  - ii) événement national – 100 \$ par personne jusqu'à concurrence de 300 \$ pour le group (c'est-à-dire lorsqu'il y a 3 personnes ou plus); et
  - iii) événement international – 150 \$ par personne jusqu'à concurrence de 450 \$ pour le groupe (c'est-à-dire lorsqu'il y a 3 personnes ou plus).
- c) La municipalité va octroyer une somme de 30\$ par jeune qui est inscrit à un programme de sports mineurs demeurant dans la municipalité. Le formulaire à l'Annexe P-020B doit être rempli et retourner afin d'avoir l'octroi.
- d) Du fait que chaque jeune inscrit à un programme de sports mineurs reçoit un octroi de 30\$, le jeune ou le groupe ne peut pas demander un octroi si l'activité est à l'échelle provinciale.
- e) Le directeur général peut remettre les subventions annuelles qui figurent sur la liste de subvention qui fut adoptée par le conseil municipal lors de l'adoption de son budget général.
- f) Ceux qui figurent dans la liste de subventions ne peuvent recevoir un octroi par année sauf ceux qui ont été récipiendaires d'une bourse d'étudiant.

**8. ANALYSE DE LA DEMANDE**

- a) Seulement les demandes dûment complétées sont évaluées.
- b) Le comité d'administration, composé du directeur général, du trésorier et de la directrice des loisirs, évalue et effectue une analyse complète de chacune des demandes dans un esprit d'objectivité en appliquant les principes de la présente politique.
- c) Le comité d'administration remet une recommandation au conseil municipal qui prend la décision finale.
- d) Si la décision est négative, une lettre est transmise à l'individu ou au groupe lui informant de la décision en plus de préciser les motifs du refus en annexant une copie de la présente politique.
- e) Si la réponse est positive, une lettre va aussi être transmise à l'individu ou au groupe identifiant les modalités de la subvention ainsi que les conditions rattachées avant la remise du montant.

**9. ABROGATION ET ADOPTION**

- a) Cette politique remplace toute autre politique reliée aux demandes de dons.
- b) La politique concernant les subventions aux individus et aux groupes fut adoptée en conseil le 4 juillet 2011 ayant la résolution No. 2011-69.

---

Debbie Dodier  
Mairesse

---

Stéphane Dallaire  
Secrétaire-greffier

**ANNEXE P-020A**



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**  
**INDIVIDUS OU GROUPES**

Nom de l'individu : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ (résidence) \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

OU

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

Nom des individus du Village de Cap-Pelé faisant partie du groupe : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Le cas échéant, veuillez joindre sur une feuille séparée les coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, de télécopieur, courriel) de chacun des individus du Village de Cap-Pelé faisant partie du groupe.*

Avez-vous déjà reçu de l'aide financière du Village de Cap-Pelé?    OUI\_\_\_ NON \_\_\_

Si oui, veuillez élaborer : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Participerez-vous à une activité ou à un événement provincial, national ou international?  
\_\_\_\_\_

Participerez-vous à une activité ou à un événement autre que provincial, national ou international?  
\_\_\_\_\_

Donnez une brève description de l'activité ou de l'évènement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Quelles sont vos sources actuelles de financement et quels montants recevez-vous? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Quel type de soutien demandez-vous au Village de Cap-Pelé? (Cochez la catégorie appropriée.)

\_\_\_\_\_ Financement \_\_\_\_\_ Installations \_\_\_\_\_ Services

Montant de la subvention demandée : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CHAQUE DEMANDE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES PIÈCES SUIVANTES :

1. les prévisions budgétaires relatives à l'activité;
2. la liste des membres du comité ou de l'organisme; et
3. une lettre d'appui de l'organisme qui parraine l'activité ou l'événement.

SI LE VILLAGE DE CAP-PELÉ ACCORDE UNE SUBVENTION, JE RECONNAIS QUE MOI-MÊME OU NOTRE GROUPE RESPECTERA LES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ÉTABLIES PAR LE VILLAGE.

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

RETOURNEZ À : **VILLAGE DE CAP-PELÉ**  
**33, CHEMIN ST-ANDRÉ**  
**CAP-PELÉ, NB E4N 1Z4**



ANNEXE P-020B

VILLAGE DE CAP-PELÉ INC.  
33, CH. ST-ANDRÉ  
CAP-PELÉ, NB E4N 1Z4  
Tél. : 577-2030 / Téléc. : 577-2035

**DEMANDE D'OCTROI - SPORTS MINEURS**  
**ARÉNA DE CAP-PELÉ**

**A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE / LA JEUNE**

Nom de famille	Prénom	Date de naissance
----------------	--------	-------------------

Adresse complète
------------------

Nom du père	Nom de la mère	Tuteur/Tutrice	Téléphone
-------------	----------------	----------------	-----------

**B. CRITÈRES D'ADHÉSION**

- Être résident.e de la municipalité du Village de Cap-Pelé Inc.
- Être inscrit soit dans le programme Patin magique, Ringuette, Hockey féminin ou Hockey mineur, ou autre \_\_\_\_\_ (spécifier)

**C. NOM DE L'ASSOCIATION DU SPORT MINEUR**

Nom de l'association	
Signature d'un représentant de l'association	Date

**D. DÉCLARATION**

Je, soussigné, déclare que mon enfant est inscrit dans une des associations mineures de Cap-Pelé mentionnée ci-haut.

Signature du père, de la mère ou du tuteur/tutrice	Date
--	------

\*Veuillez retourner ce formulaire rempli au bureau de la municipalité pour recevoir votre octroi de 30 \$ par la poste.